

Une Québécoise peu commune

BRUNO MONTAMBAULT

De clerc pour un juge de la Cour suprême du Canada à haut-commissaire pour les droits de l'homme à l'ONU, en passant par procureure en chef à deux Tribunaux pénaux internationaux, Louise Arbour, cette femme au destin extraordinaire, a fait un pas de plus dans l'accomplissement de sa vocation, la promotion de la paix et de la justice: elle a récemment accepté la charge de présidente-directrice générale de l'International Crisis Group.



Louise Arbour, présidente-directrice générale de l'International Crisis Group

De passage au Québec, elle est venue expliquer, lors d'une conférence à l'Université de Montréal, l'avenir des opérations de maintien de la paix au XXI^e siècle.

L'avenir des opérations de maintien de la paix

Faisant un passage à Montréal, en dépit d'un emploi du temps extrêmement chargé, madame Arbour est venue, le 7 octobre, donner une conférence sur la situation actuelle et l'avenir des opérations de maintien de la paix. Cette «véritable témoin de l'histoire contemporaine», comme elle est décrite par Luc Vinet, a fait une présentation très synthétique du maintien de la paix depuis la Crise de Suez de 1956 jusqu'à nos jours, en déconstruisant au passage le mythe selon lequel le Canada est encore un pays de Casques bleus, de «peacekeepers». En fait, actuellement, le Canada «ne dépense que 1% de ses dépenses militaires au soutien des opérations

onusiennes de maintien de la paix», ce qui est tout de même mieux que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU alors que «tous dépensent moins de 1%», explique madame Arbour.

Portrait d'une femme d'exception

Louise Arbour a un parcours vraiment peu orthodoxe. Ayant complété avec brio des études de droit à l'Université de Montréal, elle a obtenu un premier emploi comme clerc d'un juge de la Cour suprême du Canada, le seul poste où elle a dû faire une demande d'emploi officielle, selon ses dires. Par la suite, madame Arbour a connu un destin hors du commun pour une femme qui n'a «pas beaucoup d'expérience dans la recherche d'emploi». N'ayant nul besoin de détenir une telle expérience, elle a rapidement monté les échelons du milieu de la justice: juge de la Cour suprême et de la Cour d'appel de l'Ontario, commissaire d'une enquête sur des événements à la prison des femmes de Kingston et procureure en chef pour les Tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et sur le Rwanda. Madame Arbour est d'ailleurs la première femme à avoir inculpé un chef d'État pour crimes de guerre et crimes contre l'humani-

té alors qu'il était au pouvoir, l'ex-président serbe Slobodan Milosevic.

Louise Arbour a aussi été connue pour avoir été juge à la Cour suprême du Canada. «Pour bien des gens», elle est surtout reconnue, en tant que juge de cette institution, pour avoir «fait l'impensable: quitter la Cour suprême», explique avec humour le recteur de l'Université de Montréal, Luc Vinet. Elle a toutefois quitté pour une bien juste cause, pour devenir haut-commissaire aux droits de l'homme à l'Organisation des Nations unies (ONU). De 2004 à 2008, elle a occupé ce poste durant «une période caractérisée par de sérieuses secousses: Darfour, Irak, Liban, Israël, etc., malheureusement», affirme avec tristesse monsieur Vinet.

Loin d'être près de la retraite, Louise Arbour s'est embarquée depuis cet été dans un nouveau défi, soit être présidente-directrice générale de l'organisation International Crisis Group (ICG). Le ICG est un groupe d'experts indépendant qui «propose aux gouvernements et agences intergouvernementales [...] des analyses et des recommandations sur la prévention et la résolution de conflits meurtriers.»

Santé

Le ministre Bolduc reconnaît d'importantes lacunes aux députés des Laurentides

Les sept députés péquistes des Laurentides, ont pu échanger avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc. Au nombre des sujets abordés, selon ces députés, un des plus importants fut l'inégalité interrégionale des services de santé.

Lors de cette rencontre, le ministre Bolduc aurait reconnu qu'il y a, dans les Laurentides, pénurie de ressources, un retard important quant à l'équité entre les régions et que depuis cinq ans, peu d'investissements y ont été réalisés. Devant cet état de fait, le ministre suggère d'aborder la résolution du problème par le développement des services.

Après de bons échanges, les députés ont finalement obtenu du ministre qu'il s'engage à régler le problème de l'inégalité, dont les citoyens des Laurentides sont les premières victimes, dans un horizon de 3 à 5 ans. «Il fallait que le ministre prenne un engagement ferme,

car nous avons tous constaté que les usagers se sentent souvent abandonnés et que la détresse du personnel est palpable dans tout le système de santé», de souligner les députés des Laurentides.

Quant à la vétusté de certains hôpitaux des Laurentides, les députés péquistes ont obtenu du ministre l'assurance que celui-ci s'engagerait à travailler à l'agrandissement et l'ajout de services régionaux à Saint-Jérôme entre autres.

En réponse au questionnement des députés sur la pénurie de médecins dans les Laurentides, le ministre propose diverses interventions, dont

le financement d'implantation d'unités de médecine familiale (UMF) à Saint-Jérôme, ce qui contribuerait à ce que de nouveaux médecins fassent le choix des Laurentides. Les députés ont également abordé d'autres sujets importants tels que l'implantation des groupes de médecine familiale (GMF), la réadaptation physique, la C-Difficile, les soins de longue durée et la santé mentale, pour ne nommer que ceux-là.

Les membres du caucus sont heureux que la nouvelle ministre responsable des Laurentides, Michelle Courchesne, ait accepté leur invitation d'être présente à la rencontre et ils comptent sur elle afin de soutenir les revendications des députés. «Il est clair que nous avons l'intention de suivre de très près l'évolution des dossiers et les engagements du

ministre de la Santé et des Services sociaux. Nous allons collaborer et travailler énergiquement à l'amélioration des services de santé pour les citoyens de la région. C'est pour nous une grande priorité!», de conclure les sept députés.

Pour le député de Prévost, Gilles Robert, la rencontre était très attendue. «La plupart des citoyens de ma circonscription connaissent les problèmes que vit l'hôpital régional de Saint-Jérôme. Bien que satisfait des propos tenus par le ministre Bolduc lors de la rencontre, je demeure vigilant et je vais m'assurer à ce que le ministre respecte ses engagements. Les citoyennes et les citoyens de la circonscription de Prévost ont droit à des services de santé de qualité et ils peuvent être assurés que je m'active pour leur obtenir les meilleures conditions possibles», a-t-il conclu.

Bourses du Fonds de l'athlète des Laurentides

Vous avez jusqu'au 30 septembre pour faire votre demande

ANDRÉ DUPRAS

Le Fonds de l'athlète des Laurentides (FAL) invite les athlètes d'élite ainsi que les équipes, entraîneurs et clubs régionaux de la région des Laurentides à soumettre rapidement leurs candidatures dans le cadre d'une activité de remise de bourses qui aura lieu

au cours de l'automne.

L'organisme en appelle donc à la collaboration du milieu sportif laurentien afin de lui fournir le plus grand nombre de candidatures possibles. Les personnes intéressées peuvent se procurer les formulaires sur le site Web de Loisirs Laurentides (www.loisirs-laurentides.com) dans la section «Fonds de l'athlète des Laurentides».

Les participants doivent faire parvenir lesdits formulaires au siège social de Loisirs Laurentides, 3065, rue Rolland, Sainte-Adèle, J8B 1C9.

Pour de plus amples renseignements au sujet des bourses remises par le Fonds de l'athlète des Laurentides, vous pouvez communiquer avec M. Michel Gagné au 514-781-8024 ou par courriel à l'adresse suivante: ferga@explornet.com.

Le Fonds de l'athlète des Laurentides est un organisme à but non lucratif (OBNL), incorporé selon la troisième partie de la loi des compagnies.

Expertise • Service • Conseil



M^e Paul Germain

notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél. : 224-5080
Télec. : 224-8511



Chasse au Trésor

Chaque année, des milliers de biens sont oubliés ou non réclamés par leurs propriétaires. Au Québec, c'est Revenu Québec qui est l'organisation unique désignée pour la récupération et l'administration de ces biens. Revenu Québec les reçoit des détenteurs ou des débiteurs, comme les institutions financières. Le ministère dresse la liste de ces biens et informe la population qu'il en est maintenant l'administrateur provisoire.

Vous voulez vérifier si vous avez des droits sur une succession non réclamée et administrée par le ministre du Revenu, ou si vous possédez des produits financiers laissés inactifs dans un établissement du Québec, il s'agit seulement d'accéder sur internet au registre des biens non réclamés à l'adresse suivante: www.revenu.gouv.qc.ca/fr/services/sgp_bnr/index.asp

Les biens non réclamés suivants s'y trouvent:

- les biens de successions non réclamés;
- les biens trouvés sur le cadavre d'un inconnu ou sur un cadavre non réclamé;
- les biens délaissés par des personnes morales (sociétés) dissoutes;
- les biens situés au Québec dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables;
- les véhicules abandonnés sur la voie publique;
- les produits financiers, tels que
 - les dépôts d'argent, à l'exception de ceux effectués auprès des banques et auprès des sociétés de fiducie à charte fédérale,
 - la valeur des chèques ou des lettres de change certifiées ou acceptées par une institution financière de même que celle des traites délivrées par une telle institution,
 - les sommes payables en cas de remboursement ou de rachat de titres d'emprunt et les autres formes de participation dans une personne morale, une société ou une fiducie,
 - les fonds, les titres et les autres biens reçus par un courtier ou un conseiller en valeurs mobilières,
 - les fonds, les titres et les autres biens détenus en fidéicomis,
 - les fonds, les titres et les autres biens déposés dans un coffret de sûreté d'une institution financière,
 - les fonds, les titres et les autres biens détenus auprès d'une institution financière à titre de créancière, de créancière en garantie (gagiste) ou de gardienne,
 - les sommes assurées payables en vertu d'un contrat d'assurance vie, etc.

Pour toute recherche concernant les soldes non réclamés de comptes ouverts dans une banque, ou des dépôts faits dans une société de fiducie à charte fédérale, vous pouvez vérifier à l'adresse suivante: www.bank-banque-canada.ca/scripts/search_francais.cfm

En date du 6 octobre 2009, il y avait à Revenu Québec 846 702 dossiers représentant un actif net de 189 566 515 \$.

Bonne chasse au trésor.

Adaptation d'un texte de Revenu Québec